



COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVELLE AVANCEE DEONTOLOGIQUE POUR LA PROFESSION DE JURISTE D'ENTREPRISE : SORTIE DU PREMIER CORPUS EXPLICATIF DU CODE DE DEONTOLOGIE

Le « Corpus Explicatif du Code de Déontologie des Juristes d'Entreprise », dote la profession des juristes d'entreprise d'un outil permettant de comprendre et appliquer les règles de déontologie de la profession, Le Comité de Déontologie de l'Association Française des Juristes d'Entreprise le dévoile, après son adoption à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'AFJE et du Cercle Montesquieu.

Le Corpus est l'outil indispensable de la profession de juriste d'entreprise. Il complète le Code de Déontologie des juristes d'entreprise en apportant des éclairages sur le sens et la portée de chaque article du Code ainsi que des recommandations pratiques pour aider à leur mise en œuvre. Il forme la doctrine de la déontologie de la profession, se nourrissant des expériences et commentaires des professionnels.

« La profession de juriste d'entreprise, 2^e profession du droit en France par son nombre (17 000 praticiens), a pris l'initiative de faire avancer sa déontologie en concevant un guide pratique » indiquent Philippe Coen, Jean-Charles Savouré, directeur juridique et Co-Présidents du Comité de Déontologie de l'AFJE et Véronique Chapuis-Thuault Vice-Présidente de l'AFJE sponsor de la Déontologie.

L'objectif, est ainsi d'apporter des réponses aux questionnements quotidiens des juristes d'entreprise, notamment sur leur rôle, leur responsabilité et leur rapport à la responsabilité sociétale, environnementale et citoyenne, ainsi qu' à la conformité et sur l'attitude à adopter en cas de constat d'une infraction à une règle interne ou externe à l'entreprise.

Le Corpus Explicatif du Code de Déontologie permet de faire un point très à jour sur ces questions et leurs éventuelles sanctions disciplinaires par les associations de juristes signataires du Code. Le Corpus se veut évolutif s'enrichissant des nouvelles questions posées par la pratique.

« Le Comité de Déontologie de l'AFJE¹ est l'auteur du Corpus Explicatif qui a vocation à aider les équipes juridiques à répondre à des situations qui touchent à la colonne vertébrale de notre pratique, notamment comment prévenir les comportements professionnels contraires aux règles de droit ou à l'éthique des affaires, car au fond, nous ne sommes pas que des experts et des solutionneurs de conflits, nous sommes aussi des contributeurs essentiels à la conscience éthique et à la conformité des entreprises de notre pays » précise Philippe Coen, directeur juridique et Co-Président du Comité de Déontologie de l'AFJE.

Des formations sont prévues pour continuer le travail de sensibilisation des professionnels à ces questions essentielles, pour le meilleur bénéfice des entreprises en France et plus généralement pour aider à l'évolution de la culture juridique en entreprise.

Stéphanie Fougou, présidente de l'AFJE, et Nicolas Guérin, président du Cercle Montesquieu, soulignent : « Ce corpus explicatif vient très utilement compléter le Code de déontologie des juristes d'entreprise, adopté dès 2014, par l'AFJE et le Cercle Montesquieu. C'est un véritable guide pratique, riche en exemples et en recommandations pour les juristes d'entreprise »

¹ Le Comité de Déontologie est composé de Philippe Coen, Jean-Charles Savouré, Véronique Chapuis-Thuault, Isabelle Crétenet, Stéphanie Couture et Jean-Yves Trochon.

A propos de l'AFJE : L'Association Française des Juristes d'Entreprise est la première organisation professionnelle des juristes d'entreprise en France. Sa mission phare, depuis plus de 47 ans, est la promotion des directions juridiques et de la profession de juriste d'entreprise au bénéfice de la compétitivité des entreprises. www.afje.org

Contact presse : Coralie Tsatsanis, responsable de la communication –coralie.tsatsanis@afje.org – 01.42.61.53.59

A propos du Cercle Montesquieu : Créé en 1993, le Cercle Montesquieu est aujourd'hui l'un des premiers lieux de réflexion sur la fonction de directeur juridique dans l'entreprise et sur ses aspects managériaux. Ces principales missions sont de promouvoir le directeur juridique et sa fonction, favoriser les échanges professionnels et amicaux entre directeurs juridiques, être reconnu comme un interlocuteur de référence du droit en entreprise, contribuer à la réflexion sur la formation des directeurs juridiques de demain. Le Cercle Montesquieu regroupe des directeurs juridiques de tous les principaux secteurs d'activité, d'entreprises privées, publiques, d'associations et d'institutions reconnues.

Contact Presse : Maylis Bayvet, déléguée générale - m.bayvet@cercle-montesquieu.fr - 06 09 24 88 86